

Tribunal Géant Cap Costières ne veut pas du représentant CFDT

Au petit jeu des restructurations, des montages juridiques et de la valse des sous-traitants qui sont devenus le quotidien de nombreux salariés, Laurent Chaloum, représentant syndical CFDT, n'a pas l'intention de se laisser faire. Mardi, ce vendeur en téléphonie et informatique, en poste depuis 1988 à Géant Casino Nîmes - devenu Géant Casino Cap Costières - était convoqué devant le tribunal d'instance. Le 22 mars, Laurent Chaloum a été nommé représentant syndical CFDT à Géant Casino Cap Costières. Une décision contestée illico par Distribution Casino France.

Peu de consommateurs fréquentant cet hypermarché le savent mais les 17 vendeurs du rayon hi-fi, vidéo, petit électroménager du supermarché sont salariés de la filiale et société sous-traitante Serca. Il n'empêche, comme tous ses collègues, Laurent Chaloum

porte la tenue de la maison Géant Casino et le badge idoine. « *La seule hiérarchie que je connaisse, c'est celle de Géant Casino* », constate ce salarié. En mars 2005, Laurent Chaloum a été élu délégué du personnel titulaire CFDT à la Serca et représentant suppléant au comité d'entreprise de cette société.

Le 1er janvier dernier, comme partout en France, l'enseigne a décidé de transférer les vendeurs de la Serca vers la société Distribution Casino France. L'inspection du travail a refusé le transfert des salariés protégés. Laurent Chaloum a donc conservé officiellement son statut Serca, tout en revendiquant l'étiquette de représentant syndical CFDT chez... Géant Casino Cap Costières.

« *Un salarié de la Serca - la société sous-traitante -*, soutient Cédric Porin, avocat à Aix-en-Provence, conseil de la CFDT et de Laurent Chaloum,

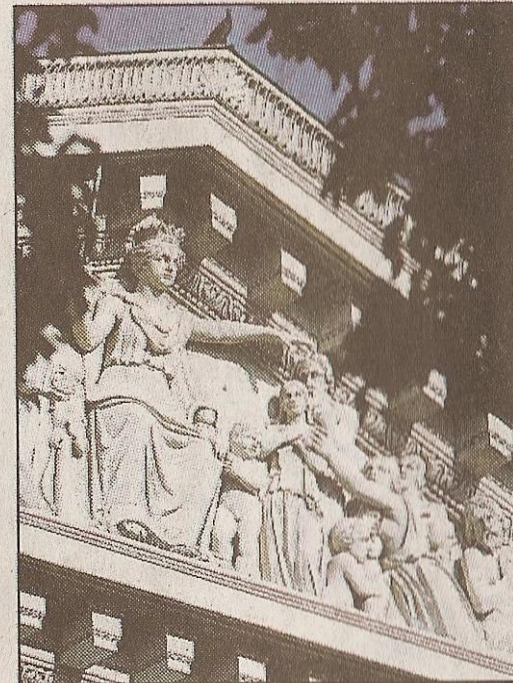
a tout à fait le droit d'être représentant syndical à Géant Casino Cap Costières. Il appartient à la communauté de travail des salariés de Géant Casino, de recevoir ses ordres de la hiérarchie de cette même entreprise... » L'avocat s'appuie sur la jurispruden-

ce de la Cour de Cassation. Une argumentation qui a été, hier, contestée par l'avocate de la SCP Sarlin Chabaud représentant l'entreprise Casino.

Derrière cette opposition, les syndicalistes y voient une manœuvre de Géant Casino, tentant d'affaiblir la présence de ce syndicat au sein de cette entreprise. La CFDT était majoritaire à la Serca.

La décision du tribunal d'instance a été mise en délibéré au 22 mai à 14 heures. ●

C. R.



Un délibéré au 22 mai.

► Il y a quelques semaines, le tribunal d'instance d'Aix-en-Provence a donné raison à trois salariés de la Serca qui s'étaient présentés aux élections professionnelles en tant que délégués du personnel à Géant Casino Plan-de-Campagne (Bouches-du-Rhône).
► En France, environ 750 vendeurs de la Serca ont été transférés à Distribution Casino France.